



www.unac.asso.fr

navigants@unac.asso.fr

# News

Jeudi 8 avril 2010

CDG : 01 48 64 49 29

ORY : 06 07 25 22 56

À tous PNC AF

+0,4 % en août  
+0,4 % en décembre  
⇒ une augmentation  
générale **INFÉRIEURE** à  
0,2 % sur l'année



**+1,3 %**  
C'est l'inflation  
prévue pour 2010

**LE RETARD QUE  
NOUS PRENONS  
AUJOURD'HUI SUR  
LES NIVEAUX, NE  
SERA PLUS  
RATTRAPÉ**



**L'UNAC  
NE SIGNERA PAS  
LES NAO  
2010**

## NAO

Les Négociations Annuelles Obligatoires (portant sur les salaires) se sont déroulées la semaine dernière. La Compagnie met à la signature un texte affichant 0,8 % d'augmentations générales.

### LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION :

- +0,4 % en août.
- +0,4 % en décembre.
- Un mécanisme plancher annuel de 21 €.
- Revalorisation des primes liées à l'emploi de 0,8 % en octobre.
- Revalorisation des seuils des plages de rémunération Personnel Sol de A3 à B2.
- Clause de rendez-vous sur les IKV.
- La PUA inchangée à 1 400 € versée à échéance conventionnelle.
- Clause d'ajustement en fonction de l'évolution économique de l'entreprise.

Deux types d'augmentations de salaire jalonnent la vie d'un PNC. Les augmentations **individuelles** (selon les changements de grades, classes et échelons) et les augmentations **générales** qui touchent aux niveaux de rémunération prévus par les barèmes de salaires. Dans la plupart des entreprises, les négociations dites **NAO** portent principalement sur les barèmes de rémunération (négociations annuelles obligatoires).

La prévision INSEE de l'inflation 2010 est actuellement évaluée à **1,3 %**.



**LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION NE MAINTIENNENT LE POUVOIR D'ACHAT QUE POUR ENVIRON 200 PNC SUR 15 000**

**L'UNAC S'EST APPLIQUÉE À DÉFENDRE LES IMPACTS SUR LE LONG TERME, S'APPUYANT SUR LA SAUVEGARDE DU POUVOIR D'ACHAT. NOUS N'AVONS PAS ÉTÉ ENTENDUS.**

## LA POSITION DE L'UNAC :

- 0,4 % à compter du mois d'août + 0,4 % en décembre augmente bien le **niveau de rémunération de 0,8 %** en fin d'année. Pour autant, la rémunération annuelle effectivement perçue ne sera augmentée que de **0,2 %** du fait de l'effet différé des mesures sur les barèmes.

- Sur près de 6 000 PNC qui devraient être bénéficiaires du mécanisme plancher, environ 1 500 verront (ou plutôt ne verront pas, du fait de l'arrondi) un effet inférieur au centime. Seuls **200 PNC sur 15 000** atteindront, en décembre une augmentation de niveau de salaire voisine du taux de l'inflation, soit 1,2 % à 1,3 %. Pour ces derniers aussi l'effet différé jouera et au global, leur augmentation générale annuelle devrait être inférieure à 0,6 %. On peut donc considérer que plus ou moins **200 PNC retrouveront en décembre le pouvoir d'achat qu'ils avaient au début de l'année 2010**. Ce sera en quelque sorte leur cadeau de Noël. **Pour les 14 800 autres PNC, 2010 restera une année de perte de pouvoir d'achat** qu'ils risquent bien de ne jamais retrouver.

- Les primes liées à l'emploi (essentiellement les primes de fonction CC/CCP pour le PNC) subiront le même effet retard, avec une réévaluation de 0,8 % qui n'interviendra qu'au mois d'octobre. Ici également le taux d'augmentation étant largement inférieur à l'inflation, **2010 sera une année de dégradation de la valeur des primes de fonction**.

- La revalorisation des seuils et butées des plages de rémunération PS est bien entendu sans aucun effet sur le PNC. Cette mesure a pour but principal de permettre l'application de l'accord proposé dans le cadre de la structure de rémunération du personnel sol.

- Un rendez-vous est prévu en septembre 2010 afin de faire le point sur l'évolution du prix de revient du kilomètre et de discuter d'un éventuel ajustement des IKV. Déjà, autour de la table, des demandes aiguës prennent pour cible les IKS (il s'agit là des indemnités de Service... celles qui sont versées au PNC avant et après chaque vol). Par commodité la plupart des PN les appelle par le terme générique IKV (V pour Voiture et non Vol). Nous ne nous y trompons pas. L'UNAC sera particulièrement vigilante sur ce sujet et s'appliquera à faire valoir **les mêmes ajustements** sur tous les types d'Indemnités Kilométriques, s'ils s'avèrent nécessaires.

- L'intégration au salaire d'une partie de la PUA aurait permis par le jeu des coefficients de lui donner un peu plus de relief. Cette proposition ne faisant pas l'unanimité syndicale, la PUA reste inchangée à 1 400 € et sera versée au mois de juin.

- La clause d'ajustement prévue sur les mesures salariales ne fait aucunement référence à une éventuelle dérive du coût de la vie, mais uniquement à l'environnement économique de l'Entreprise et au caractère unilatéral d'une éventuelle prise de décision d'ajustement.

## CONCLUSION

Nous sommes bien conscients que la Compagnie traverse une crise dure, avec des résultats historiquement bas. Il eût été difficile, mais compréhensible de faire des concessions sur le calendrier pour assurer à minima en fin d'année des augmentations générales du niveau de l'inflation (1,3 %) ou encore de prévoir des ajustements qui garantissent à moyen terme le maintien du pouvoir d'achat. Avec l'accord proposé, la compagnie gagne sur tous les tableaux. Elle prend de l'avance pour les années à venir. Le retard que nous prenons aujourd'hui sur les niveaux ne sera plus rattrapé. Les augmentations futures partiront d'une base déjà dégradée. Tout au long de ces négociations, **l'UNAC, parfois bien peu soutenue, s'est appliquée à défendre les impacts sur le long terme, s'appuyant sur la sauvegarde du pouvoir d'achat**. Nous n'avons pas été entendus.

Le Directeur Général nous annonce prévoir un redressement des résultats pour les prochaines saisons et un retour aux bénéfices à l'horizon 2011-12. Les experts économiques s'accordent sur l'imminence d'une sortie de crise de notre industrie. Nous le souhaitons nous aussi. Il sera, alors, bien difficile à la Direction d'obtenir des concessions. Sans doute, comme nous, entend-elle privilégier le long terme. Ce qu'elle engrange aujourd'hui, elle n'aura pas à le prendre sur la moisson de demain.

**Durant les années fastes, la Direction prônait la modération salariale au nom du pacte social et de la pérennisation des augmentations. Avec la crise, nous faisons le constat que la Direction prône la SUR-modération et acte sur le long terme la dégradation de nos niveaux de vie.**

**L'UNAC ne signera pas les NAO 2010.**